



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION



MINISTÈRE
DES
OUTRE-MER

APPEL A PROJETS OUTRE-MER N°5

« Essaimage DOM »

La Réunion

Note préliminaire

La Ministre des Outre-mer et le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports ont présenté *le plan Jeunesse outre-mer* le 3 septembre 2015 qui concrétise l'engagement gouvernemental en faveur des jeunes ultramarins et réaffirme les deux priorités majeures que sont l'emploi et la formation des jeunes.

Le plan Jeunesse outre-mer se décline en 110 mesures et s'articule autour de cinq grandes priorités :

- la réussite éducative ;
- la transition entre la formation et l'emploi ;
- l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes ;
- l'insertion professionnelle et sociale ;
- la lutte contre la délinquance et la promotion du "vivre ensemble".

L'appel à projets « outre-mer » du fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) s'inscrit pleinement dans les priorités du plan gouvernemental et vise, en réponse aux besoins précis et différenciés des territoires et des jeunes, à mettre à profit les enseignements des expérimentations passées pour initier de nouveaux projets.

En effet, le FEJ soutient des innovations sociales de terrain qui font l'objet d'une évaluation externe rigoureuse afin de renouveler les politiques publiques en faveur des jeunes. Les enseignements tirés des expérimentations les plus efficaces permettent d'alimenter la politique transversale du gouvernement pour la jeunesse et les actions mises en œuvre sur le terrain.

Depuis 2010, quatre appels à projets « outre-mer » du FEJ ont permis de financer une cinquantaine de projets sur des thématiques diversifiées (l'éducation, l'emploi, la mobilité, la santé et la lutte contre les discriminations) à destination des jeunes ultramarins .

Ce nouvel appel à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) appelé « Essaimage DOM » concerne les territoires de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion. Cet appel à projets revêt un caractère spécifique dans la mesure où il prévoit une mise en œuvre déconcentrée, adaptée aux contextes et aux besoins des jeunes localement.

Les projets de qualité attendus dans le cadre de ces appels à projets devront présenter un caractère innovant concerner un nombre significatif de jeunes et avoir un impact sur l'ensemble du territoire. Un appui en ingénierie de projets pourra être prévu par le porteur.

Spécificités du territoire de La Réunion

La jeunesse réunionnaise en recherche d'avenir

La population réunionnaise est jeune : la part des moins de 25 ans est de 41.3 % pour une moyenne nationale de 31.1%. La géographie de l'île, caractérisée par des reliefs montagneux, est génératrice d'isolement ce qui conduit à des ruptures d'égalité dans la vie courante (système de transport très inégal, accès à la formation ou à l'emploi, accès aux loisirs...).

Plus généralement, la situation socio-économique est globalement contraignante pour la jeunesse :

I - Chômage excessif :

- déterminant important de la pauvreté et des problématiques sociales dans le département.
- marqueur de la détérioration du marché de l'emploi.
- taux de chômage de 26,8% de la population active en 2014, qui atteint 54,4% pour les 15-24 ans.
- Les créations d'emplois locaux bénéficient principalement aux seniors et ne permettent pas d'absorber la croissance démographique qui toutefois commence à décliner.

II - Niveau de formation encore insuffisant : le taux d'illettrisme représente 22% des 16-65 ans, soit 3 fois supérieur à celui de la métropole.

III - La Réunion fait face à une pauvreté élevée avec 343 000 personnes, soit 42% de sa population, vivant sous le seuil de pauvreté. La précarité varie principalement en fonction des difficultés d'accès à l'emploi créant une fragilité sociale des familles concernées sur l'ensemble du département.

IV - 150 000 familles bénéficient d'une prestation sociale légale (RSA) au titre de la solidarité nationale.

240 200 élèves et étudiants suivent des études à La Réunion :

- 21 170 en maternelle et primaire, 61 600 au collège, 39 600 en lycée et 17 650 sont étudiants. Deux situations coexistent : des jeunes intégrés avec succès dans le système scolaire et dont le taux de réussite est encourageant, mais aussi des jeunes en situation d'échec particulièrement précoce (décrochage, illettrisme ...).

- Le taux de réussite au baccalauréat est en progression régulière. Il se situe aujourd'hui autour de la moyenne nationale (85,6 % en 2015). 69,2 % d'une classe d'âge obtiennent le baccalauréat mais le taux d'échec en première année universitaire reste très préoccupant.

- Au sortir des études la jeunesse est plutôt attentiste et s'engage peu dans la création d'activité en se raccrochant aux dispositifs aidés qui apportent des solutions minimales immédiates mais les laissent ensuite dans la précarité.

- Une partie très importante de ces élèves, dont beaucoup sont issus de familles très défavorisées, est confrontée à des difficultés très lourdes. Plus de la moitié des établissements scolaires sont situés en zone d'éducation prioritaire.

- Le décrochage scolaire reste une réalité forte. Chaque année, 1800 élèves se démobilisent et renoncent aux efforts qu'exigent les apprentissages ou le passage d'un examen. Ils abandonnent leur cursus de formation initiale et se retrouvent sans diplôme. Le taux de décrochage scolaire à La Réunion est passé en 25 ans de 45 à 9,8%. Mais il reste encore nettement plus élevé que celui national (6 points de plus). 39% de la population âgée de 16 à 29 ans sont ni en emploi ni en formation. 37 000 sont sans aucun diplôme.

Ces difficultés de la jeunesse réunionnaise se retrouvent dans les domaines :

a) de la santé.

- Le suicide constitue la deuxième cause de mortalité chez les jeunes après les accidents de la route (principalement liés à des conduites à risque).
Il résulte d'un manque de confiance et de perspectives durement ressentis par la jeunesse.
- Les conduites « addictives » (poly-toxicomanie/alcool/médicaments) détournées de leur usage et la consommation exponentielle de zama [cannabis] sont des marqueurs sanitaires alarmants.
- Les troubles et pathologies liés à la nutrition (diabète, surpoids et obésité infantile) sont en hausse

b) de la famille.

- La parentalité précoce est une réalité à La Réunion, où le statut de mère de famille peut être considéré par les jeunes filles comme une solution à leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Près de 9% des mères ont moins de 20 ans, ce qui est près de cinq fois plus que la

proportion observée en métropole.

- La structure familiale est en mutation (tendance à l'individualisme et à la monoparentalité).

c) de l'éducation.

- Une partie importante de la jeunesse réunionnaise ne se perçoit pas d'autre avenir que la reproduction de la réalité sociale difficile vécue par leurs parents ou leurs proches :
 - illettrisme et échec scolaire,
 - perte de confiance en soi,
 - perspectives d'insertion professionnelle limitées à des contrats aidés perçus plus comme des droits distribués par les collectivités que comme un vrai travail

I - THEMATIQUES CONCERNEES PAR CET APPEL A PROJETS

Trois thématiques ont été définies pour cet appel à projets afin de voir émerger des expérimentations sociales.

- Axe 1 : Engagement des jeunes et culture de l'initiative
- Axe 2 : Insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Axe 3 : Pratiques culturelles, citoyennes et numériques des jeunes

« Esprit d'initiative et esprit d'entreprendre »

Éléments de contexte

Le contexte de crise économique et de crise de société sans précédent se traduit par une profonde crise de confiance des jeunes vis-à-vis des acteurs institutionnels.

En effet, l'absence de perspectives d'amélioration du marché de l'emploi renforce la dégradation d'un climat social tendu.

Le niveau initial très faible de certains jeunes, avec une forte prégnance de l'illettrisme, constitue un frein important à leur insertion sociale et professionnelle. Les offres d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 18 ans sont insuffisantes et touchent difficilement les jeunes les plus en difficulté. La relative faiblesse du tissu économique réunionnais et la coordination, parfois complexe, avec certaines collectivités territoriales renforcent la difficile identification de ce public isolé.

En outre, le secteur associatif se révèle fragile malgré une volonté réelle des acteurs de la société civile. La Réunion compte plus de 16 000 associations toutes missions confondues. Cette fragilité est multifactorielle (opportuniste financier, fragilité économique liée à des champs d'intervention de plus en plus concurrentiels, fragilité de fonctionnement administratif, fragilité de la qualité des actions...). Elle se traduit par la disparition d'associations emblématiques. L'accompagnement de ces mouvements associatifs doit aussi être une priorité afin de conforter la cohésion sociale et proposer des alternatives d'insertion des jeunes par l'activité solidaire et l'entrepreneuriat.

La prise en considération effective des jeunes comme acteurs à part entière des dynamiques sociales qu'elles soient citoyennes, culturelles ou économiques pourrait être l'un des axes de refondation d'un pacte social à la mesure des enjeux de société et d'avenir auxquels les jeunes sont confrontés.

La conduite d'initiatives individuelles ou collectives, quel que soit le domaine du projet constitue un puissant vecteur de remobilisation personnelle, d'autonomisation, de responsabilisation, de construction de compétences sociales et professionnelles, d'ouverture aux autres et d'interactions avec les institutions. Si la société a besoin du dynamisme de la jeunesse pour se développer, les jeunes, de leur côté, ont besoin pour croire en l'avenir d'une société qui encourage une citoyenneté active et reconnaisse leur capacité d'initiative leur esprit d'entreprendre, leur sens des responsabilités.

La notion d'initiative renvoie à la capacité et au pouvoir d'agir, d'entreprendre et de conduire une action de manière responsable, de son élaboration jusqu'à sa réalisation concrète. Elle est une manière d'apporter sa contribution à la formation de l'espace public. Ces initiatives peuvent être collectives ou individuelles et renforceront l'économie locale par la création d'activités économiques par et pour les jeunes.

Découvrir qu'il est possible d'agir sur son environnement, de le transformer pour le rendre « plus habitable », qu'il est possible d'entreprendre sa vie et non de la subir et de mettre en acte les valeurs auxquelles on est attaché, est source d'espoir en un avenir qui laisse ouvert le champ des possibles.

La conduite de projet en vraie grandeur met les jeunes en situation de créativité, d'innovation, de création de richesse sociale, culturelle et économique. Elle contribue à leur reconnaissance sociale. Plus globalement, la démonstration visible des ressources dont ils sont porteurs apporte une nouvelle vision des jeunes à l'opposé des stéréotypes dominants qui imprègnent la société : violence, mal-être, fatalisme, désengagement.

Objectifs des expérimentations

Dans le but de permettre à chaque jeune de construire son propre parcours, les expérimentations doivent permettre :

- ✓ D'organiser des actions de proximité en direction des adolescents et des jeunes adultes pour développer une véritable culture de l'initiative via la pédagogie de projet, favorisant l'expression et la créativité dans tous les secteurs et autorisant le droit à l'erreur ;
- ✓ D'encourager l'émergence et accompagner des initiatives économiques notamment par les jeunes qui disposent de moins d'opportunités. Les ressources existantes (bourses et programmes publics et privés) souffrent souvent d'un problème de visibilité et de lisibilité par les jeunes et nécessitent un accompagnement. L'objet de ce programme est de rendre davantage visibles et lisibles, de faciliter la mobilisation des ressources existantes, d'apporter le coup de pouce nécessaire au démarrage et de valoriser les capacités entrepreneuriales des jeunes, notamment dans l'ESS.

L'expérimentation vise ainsi à rendre opérationnelle et lisible une ***gouvernance territoriale*** des politiques et actions de soutien à l'entrepreneuriat et à l'engagement des jeunes. La synergie des acteurs publics et privés, la complémentarité des moyens humains, techniques et financiers et les modalités de coopération doivent permettre de mettre en place des stratégies locales souples et adaptées pour inciter les jeunes à développer leur sens de l'initiative. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'offre et de susciter la demande en facilitant l'accès des jeunes aux ressources territoriales existantes, et en simplifiant les dispositifs et les modalités d'intervention au plus près de leurs lieux de vie. Il s'agira de développer une ingénierie spécifique à la mise en situation en grandeur réelle de création et gestion d'entreprise des jeunes notamment en formant des équipes multi partenariales et multi sectorielles pour les accompagner.

Enseignements des expérimentations précédentes

Des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat des jeunes ont été mis en œuvre dans le cadre d'expérimentations précédentes du FEJ. Les premiers résultats indiquent que l'enjeu principal est moins l'accès au crédit que la capacité des jeunes à formuler et formaliser un projet de création d'activité.

Les jeunes qui souhaitent entreprendre font face à un manque d'expérience professionnelle, qui se traduit par des projets souvent peu aboutis, et parfois des difficultés d'accès au crédit. L'aide à l'entrepreneuriat des jeunes est une forme d'aide à l'insertion professionnelle inscrite dans un contexte « d'insuffisante création d'emploi, [de] déficiences du marché de travail et [de] réduction de l'offre de crédits ». Les expérimentations ont pour objectif de faciliter l'accès au crédit de jeunes ayant un projet créatif auprès des financeurs, notamment les banques, et d'accompagner les jeunes dans les démarches de financement. Il s'agit aussi de proposer aux jeunes désireux d'entreprendre une formation adaptée à leur projet.

Les projets s'articulent autour de deux mesures principales :

- Un accompagnement renforcé aux jeunes entrepreneurs pour faciliter leur accès au crédit auprès des banques ;
- Une formation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes, sous la forme d'une validation d'acquis universitaires.

Exemples de projets mis en œuvre dans ce domaine

Le projet « [Groupement de Créateurs](#) » a été porté par l'Association Nationale des Groupements de créateurs et évalué par le Groupe de Recherche en Economie et Statistique (CNRS-GRECSTA), Ecole d'Economie de Paris (PSE) et Laboratoire d'Action contre la Pauvreté (J-PAL Europe), HAP 06.

Ce dispositif a pour finalité de favoriser l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, qui ne sont plus en formation, par un accompagnement fondé sur la pédagogie de projet. L'accompagnement des Groupements de Créateurs est réalisé à partir d'une idée de création d'activité exprimée par le jeune, l'activité étant entendue au sens large : association, entreprise ou encore développement d'une activité au sein d'une entreprise déjà existante. La première étape est une phase de sensibilisation. Les jeunes qui veulent poursuivre dans la création d'activité peuvent alors être orientés vers le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA). L'évaluation du dispositif repose sur la constitution de deux groupes : un groupe de bénéficiaires et un groupe témoin, désignés par tirage au sort. Quatre enquêtes de suivi permettront de mesurer l'impact du dispositif sur l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes en recherche d'emploi.

Les évaluations mettent en évidence les attentes des jeunes vis-à-vis des différents partenaires de leur accompagnement, parfois différentes des attentes du porteur de projet. De nombreux rapports évaluant les effets du microcrédit à destination des jeunes partent d'un constat insistant sur les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au crédit. Cependant, ils indiquent qu'à l'issue des expérimentations, le principal frein à l'entrepreneuriat est davantage la forme non aboutie de leur projet.

Caractéristiques des projets

Les projets devront s'adresser à des publics cibles clairement identifiés en veillant particulièrement à toucher les jeunes NEET, habitant ou non des quartiers prioritaires selon des modalités d'intervention adaptées et précisées.

Ces projets devront faire l'objet d'un partenariat construit avec le monde de l'entreprise, le monde associatif et/ou le secteur de l'économie sociale et solidaire. Les collectivités locales devront également être utilement associées aux démarches proposées.

Les projets seront appréciés et soutenus selon leur capacité à associer, dans une démarche innovante, un ou plusieurs partenaires professionnels et associatifs. Ils devront permettre d'apprécier les moyens humains mobilisés dans le cadre de partenariats assurant un cofinancement de l'opération.

Ils devront être de portée significative et structurant à l'échelle du territoire d'application.

Les projets devront distinguer s'il y a lieu les actions « culture de l'initiative » en direction des adolescents 11-18 ans et les actions dédiées à l'esprit d'entreprendre et à la création d'activités économique génératrices d'emplois en direction des jeunes de 18 à 30 ans.

Une attention particulière devra être portée aux conditions favorisant l'émergence des projets ainsi qu'au suivi post création, et à la façon dont ces dynamiques de mise en action et de pouvoir d'agir contribuent à réduire le décrochage scolaire et universitaire.

La valorisation des jeunes dans l'espace public et la communication par les pairs devront être prises en compte.

« Reconnaissance des compétences acquises dans le champ non formel et informel »

« Le système éducatif national ne travaille pas assez ces questions de compétences. Les entreprises n'intègrent pas le principe qu'un jeune a un potentiel et que c'est sur ce potentiel qu'il faut travailler » Delphine LALU.

Cette expérimentation est un moyen de prendre en compte des compétences acquises par les jeunes en dehors des circuits institutionnels habituels, de leur permettre de se (re)construire une image positive et d'apporter une plus-value pour la recherche d'emploi ou pour réinvestir des parcours de formations professionnelles certifiantes ou qualifiantes en lien avec les opportunités de offertes par les nouvelles dispositions en faveur de la formation tout au long de la vie. Ce travail de reconnaissance, fondé sur des éléments de preuve tangibles, peut être collectif ou individuel. Il contribue à l'amélioration de l'employabilité d'une jeunesse en grande difficulté. La reconnaissance de ces compétences contribue à restaurer l'estime de soi et participe aussi du mieux vivre ensemble.

Les apprentissages acquis par les pratiques culturelles, artistiques, sportives, solidaires ou ludiques durant les temps d'éducation non formels et informels notamment dans les structures d'éducation populaire apportent des plus-values en termes de compétences, de savoir-faire et de savoir-être transférables dans la vie professionnelle.

Éléments de contexte

L'absence de perspectives d'amélioration du marché de l'emploi et le « non » systématique à l'embauche de ces jeunes renforcent la dégradation d'un climat social tendu.

En outre, le niveau initial très faible de certains jeunes, souvent illettrés, est un frein important à leur insertion sociale et professionnelle. Les offres d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 18 ans sont très insuffisantes. Nous notons également une relative faiblesse du tissu économique réunionnais et une coordination, parfois difficile, avec certaines collectivités territoriales.

Le secteur associatif s'avère fragile malgré une volonté réelle des acteurs de la société civile. L'accompagnement de ces mouvements associatifs doit aussi être une priorité afin de conforter la cohésion sociale et proposer des alternatives d'insertion des jeunes par l'activité solidaire et l'entrepreneuriat.

Objectifs des expérimentations

- ✓ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- ✓ Être reconnus comme des sujets acteurs de leurs propres trajectoires ;
- ✓ Repenser aux parcours et à l'articulation des compétences.

Ces expérimentations devront s'inscrire en complémentarité des programmes d'insertion existants afin de :

- Elargir les représentations courantes sur les aptitudes des jeunes à évoluer dans la société.
- Permettre à tous les jeunes (quels qu'ils soient) de valoriser l'ensemble de leurs compétences et capacités (quel que soit le cadre dans lequel elles s'exercent et elles s'exercent).
- Identifier et évaluer l'impact spécifique de l'éducation non formelle et informelle sur la socialisation et la structuration de l'individu, notamment celui en phase de professionnalisation.

Dans le but de permettre à chaque jeune de construire son propre parcours, il s'agit de favoriser la reconnaissance par les jeunes eux-mêmes des compétences dont ils disposent déjà et d'encourager l'émergence de compétences nouvelles. Il s'agit donc d'accompagner les jeunes dans une démarche réflexive d'appropriation et de valorisation de ses savoirs, notamment pour ceux qui disposent de moins d'opportunités.

A titre d'exemple, il est à noter que ces jeunes se retrouvent parfois dans des associations qui sont autant de cadres d'engagement et des cadres d'apprentissages insuffisamment valorisés par les entreprises, par l'institution scolaire, mais aussi par les jeunes eux-mêmes. Or, l'animation d'une équipe, l'organisation d'une sortie autonome ou d'un concert, une création culturelle ou la mise en place d'une action de communication, la rédaction d'un dossier de subvention permettent l'acquisition d'un nombre de compétences, de savoir-être, savoir-faire hautement mobilisables dans une expérience professionnelle.

L'objet de ce programme est de rendre davantage visibles et lisibles les compétences existantes et d'apporter le coup de pouce nécessaire à la remobilisation d'une jeunesse en attente.

L'expérimentation vise ainsi à rendre opérationnelle et lisible une ***gouvernance territoriale***.

Enseignements des expérimentations précédentes

Les dispositifs expérimentés dans le cadre du FEJ ont eu pour objet :

- la réalisation d'une campagne de sensibilisation des recruteurs (2 projets) ;
- l'identification du processus d'acquisition des compétences (2 projets) ;
- l'accompagnement de jeunes bénévoles dans la valorisation de leurs compétences (3 projets).

Ces projets cherchent à valoriser la démarche de l'engagement en faisant du volontariat associatif ou du service civique un atout dans le parcours professionnel des jeunes.

Les entreprises ne perçoivent pas nécessairement l'engagement comme un signal positif pour un candidat à l'embauche. Deux projets se proposent de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation auprès des recruteurs pour faire évoluer leur représentation du bénévolat et leur faire prendre conscience des qualités et compétences développées par les jeunes bénévoles, qui sont potentiellement mobilisables en entreprise.

Des projets proposent ainsi d'identifier les processus d'acquisition des compétences à l'œuvre dans l'engagement, pour permettre aux jeunes de les valoriser et de les transférer dans le cadre d'une activité. Afin de faire émerger ces compétences, des groupes de parole rassemblant des bénévoles, des responsables associatifs et des acteurs du monde professionnel sont mis en place. Dans un des projets, cette phase d'identification prend la forme d'une observation de groupes de jeunes exerçant des responsabilités associatives et de séances d'écriture où les jeunes sont invités à revenir sur leur propre expérience.

Plusieurs projets mettent en place un accompagnement des jeunes bénévoles pour valoriser leur engagement. Il s'agit de les aider à prendre du recul sur leur expérience afin de repérer les compétences qu'ils ont développées et d'apprendre à mettre en avant ces points forts. Cet accompagnement peut prendre la forme de journées de conférences ou de séminaires de sensibilisation. Les jeunes ont accès à des entretiens individualisés leur permettant de revenir sur leur propre parcours et à des modules de formation qui comportent notamment la réalisation de CV et la simulation d'entretiens d'embauche.

Des projets tentent également d'élaborer un outil qui permette aux jeunes de formaliser leurs compétences pour les aider à identifier celles-ci, qui se présente par exemple sous la forme d'un portfolio de compétences.

Exemples de projets mis en œuvre dans ce domaine

Le projet [« Portefeuille d'Expériences et de Compétences étudiant \(PEC étudiant\) »](#) a été porté par l'université de Toulouse 3 et évalué par le CEREQ, AP1_068.

Le Portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) est un outil numérique et une démarche. Son originalité repose sur une « démarche réflexive » qui doit permettre aux étudiants d'identifier leurs compétences à partir d'une réflexion sur leur parcours de formation et autres expériences pour construire, à l'aide de l'outil informatique, leur(s) portefeuille(s) de compétences. Une autre dimension originale soulignée par l'expérimentateur, est la formation de formateurs – accompagnateurs chargés ensuite de former et accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de la démarche. L'expérimentation du PEC dans le cadre des projets financés par le FEJ a été conduite auprès d'étudiants en Licence générale, dans 13 universités.

Caractéristiques des projets

Les projets attendus dans le cadre du présent appel à projets devront présenter une démarche innovante au regard du contexte local proposant des outils susceptibles de compléter les programmes d'accompagnement et de soutien à l'insertion sociale et professionnelle. Ils devront être menés à une échelle suffisante, en termes de publics à atteindre, pour permettre une éventuelle généralisation des actions, après une évaluation d'impact.

Ils s'intéresseront à donner aux jeunes, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés qui rencontrent de véritables difficultés à rentrer sur le marché du travail, les moyens de s'approprier et de valoriser les compétences et d'aptitudes identifiées.

Ils permettront de construire des passerelles favorisant la prise en compte par les réseaux professionnels des compétences acquises dans ce cadre.

Ils s'attacheront à proposer une coordination entre les structures concernées de l'éducation non formelle d'une part, et les réseaux de l'insertion et de la formation professionnelle, d'autre part.

Les projets retenus pourront être intégrés dans « un guide de bonnes pratiques » afin de valoriser les actions mises en œuvre et de permettre leur appropriation par tous les porteurs de projets.

In fine, ils devront rechercher un modèle commun de reconnaissance des compétences co-construit avec les jeunes.

Ces projets devront faire l'objet d'un partenariat construit avec les acteurs de l'éducation populaire, de la formation, de l'éducation et de l'entreprise. Les collectivités locales devront également être utilement associées aux démarches proposées.

Les projets seront appréciés et soutenus selon leur capacité à associer, dans une démarche innovante, un ou plusieurs partenaires professionnels et associatifs.

Ils devront permettre d'apprécier les moyens humains mobilisés dans le cadre de partenariats. Ils devront être structurants et de portée significative à l'échelle du territoire d'application.

« Lutte contre les discriminations faites aux jeunes »

Éléments de contexte

Les nouvelles cultures urbaines constituent un type d'investissement de l'espace public où se jouent les identités et un marquage territorial. À La Réunion, comme en métropole, la pratique est essentiellement masculine, adolescente et plus ou moins collective selon les projets à mener. Mais si l'inscription dans le jeu des signatures, des identités, des marques d'affiliation à un groupe et des défis graphiques s'observent également à La Réunion, les spécificités liées à l'insularité et au contexte historique et social singulier font que le clivage ville/banlieue paraît beaucoup plus flou. La pratique insulaire a subi des « adaptations locales » : la représentation territoriale des tagueurs et autres graffeurs n'est pas seulement urbaine, elle couvre l'ensemble de l'espace insulaire. De même la délimitation des quartiers et le sens de leur appropriation offrent assez peu de prises aux conflits territoriaux. Pour autant, l'incompréhension intergénérationnelle face à ces phénomènes font qu'une partie de la population considère ces pratiques comme des marqueurs d'incivilité croissante, voire une menace potentielle au sein de l'espace public.

Les cultures émergentes témoignent surtout d'un mouvement de mise en visibilité publique d'une jeunesse plurielle au sein d'une société en profonde transformation. Cette expérimentation sera donc un moyen de prendre en compte le « volcanisme » créatif des jeunes réunionnais, les compétences mobilisées dans l'expression, l'adhésion et/ou la création des nouvelles cultures en lien avec le numérique, afin de leur permettre de se reconstruire une image positive, de constituer une plus-value éventuelle pour la recherche d'emploi et valoriser ces acquis dans une dynamique citoyenne. Ce travail de reconnaissance peut être collectif ou individuel et participe au renforcement de l'employabilité d'une jeunesse en grande difficulté et à la marge de l'économie locale. La valorisation des savoir-faire et de la créativité interagit sur les savoir-être et participe aussi du mieux vivre ensemble.

Producteurs ou consommateurs, les jeunes Réunionnais, branchés sur les canaux des médias, participent à une culture internationale de la jeunesse dans laquelle ils puisent certains de leurs modèles — musique, *look*, vocabulaire, mode de vie — modèles qu'ils vont investir en les recyclant à leur convenance.

Objectifs des expérimentations

- ✓ Former les jeunes consommateurs de médias et de numérique à une utilisation raisonnée et professionnelle des outils : forger un esprit critique par la créativité ;
- ✓ Développer une dynamique du métissage culturel : voir et reconnaître l'autre, l'altérité constructive ;
- ✓ Contribuer à la mise en valeur du patrimoine culturel local par de nouvelles approches en phase avec l'évolution des pratiques culturelles, citoyenne et numérique des jeunes.

Dans le but de permettre à chaque jeune de construire son propre parcours, il s'agit de favoriser la créativité, l'expression, la prise de parole et d'accompagner le jeune dans une démarche d'appropriation et de valorisation de son espace culturel, notamment pour ceux qui disposent de moins d'opportunités.

Enseignements des expérimentations précédentes

La sociologie des pratiques culturelles¹ montre que, si celles-ci se sont transformées sous l'effet de mouvements de grande envergure (notamment la massification de l'enseignement scolaire²), elles n'en sont pas moins marquées par des inégalités sociales tenaces³.

¹ Olivier Donnat, « [Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, éléments de synthèse 1997-2008](#) », *Culture-études*, octobre 2009.

Par exemple, en 2008, 65 % des ouvriers n'ont fréquenté au cours de l'année précédente aucun équipement culturel, alors qu'ils n'étaient « que » 54 % en 1973. La fréquentation des équipements culturels demeure liée à l'appartenance sociale. Par ailleurs, le portrait sociologique des artistes contemporains « *en travailleurs* » montre qu'ils s'accomplissent « *dans l'incertain* »⁴, une des formes de l'incertitude étant la capacité à obtenir une rémunération pour leurs œuvres et leurs performances.

Ces constats généraux valent également pour la jeunesse. Selon l'analyse d'un groupe de travail sur les politiques culturelles mis en place en 2009 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), « *il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunesses aux conditions socioéconomiques, géographiques et d'éducation différentes* ». C'est pourquoi « *il importe de réduire ces inégalités et de consolider les moyens mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puisse s'engager dans des activités artistiques et culturelles et bénéficier du rôle essentiel de cet investissement dans la construction de soi, en tant que sujet autonome engagé dans un processus collectif* »⁵.

Les expérimentations soutenues par le FEJ visent donc à favoriser les usages, les pratiques et les formations culturelles des personnes qui en sont habituellement exclues et favoriser l'insertion professionnelle dans le champ artistique et culturel. Pour ce faire, les projets expérimentent des actions de deux types. Certains visent à proposer et accompagner des pratiques culturelles destinées à des publics qui en sont socialement éloignés. D'autres, qui ont fait l'objet d'une programmation nationale en 2010, ont organisé des manifestations d'envergure pour exposer dans 9 villes le travail d'artistes de moins de 30 ans.

15 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 6 s'inscrivant dans le cadre du quatrième appel à projets « Pratiques culturelles » ([AP4](#)), publié en juillet 2010.
- 9 retenues hors appel à projets, dans le cadre de l'opération « Imaginez maintenant » ([HAP4](#)), lancée en 2009.

Exemples de projets mis en œuvre dans ce domaine

Le projet « Hip hop orchestra » a consisté à mettre en œuvre une collaboration musicale entre deux groupes de jeunes de la ville de Châtillon :

- Un groupe composé d'une quarantaine de musiciens de l'orchestre symphonique du conservatoire municipal de la ville de Châtillon, dont plus de 90% ont moins de 25 ans ;
- Un groupe composé de 10 rappeurs amateurs et semi-professionnels appartenant à l'association « Mouvement authentique », âgés de 22 à 33 ans.

L'expérience est centrée sur la réalisation d'un parcours artistique et de professionnalisation en commun, d'une durée de 10 mois, allant de l'élaboration du projet artistique à la représentation de plusieurs concerts, en passant par des répétitions et l'enregistrement d'un disque dans des conditions professionnelles.

La réalisation de ce parcours a permis d'œuvrer à :

- la cohésion sociale des populations de la ville de Châtillon à travers le décloisonnement socio territorial des bénéficiaires ;
- la mixité culturelle à travers la lutte contre les complexes et les a priori culturels des bénéficiaires, ainsi qu'à travers l'ouverture des publics à de nouveaux univers musicaux ;

² Philippe Coulangeon, [Sociologie des pratiques culturelles](#), Paris, La Découverte, 2010.

³ Philippe Coulangeon, *Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, 2011.

⁴ Pierre-Michel Menger, [Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme](#), Paris, Seuil, 2003 ; Pierre-Michel Menger, *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Gallimard / Seuil, 2009.

⁵ INJEP, [La culture : un levier pour la socialisation et l'autonomie des jeunes](#), Contribution du groupe de travail informel animé par l'INJEP sur les politiques culturelles de jeunesse, septembre 2009.

- une meilleure articulation de l'action publique locale au service des citoyens à travers une collaboration entre les agents et les services municipaux des secteurs jeunesse et culture.

Les échanges et les barrières culturelles ne peuvent disparaître, sans lever les barrières sociales et décroïsonner les politiques de jeunesse et culturelles. Les évaluateurs insistent sur la nécessité de coordonner les politiques jeunesse, culturelles et éducatives au niveau local.

Caractéristiques des projets

Ces projets devront faire l'objet d'un partenariat construit avec le monde éducatif, les acteurs culturels et le monde associatif. Les collectivités locales devront également être utilement associées aux démarches proposées.

Les projets seront appréciés et soutenus selon leur capacité à associer, dans une démarche innovante, un ou plusieurs partenaires professionnels et associatifs. Ils devront permettre d'apprécier les moyens humains mobilisés dans le cadre de partenariats assurant un cofinancement de l'opération.

II – DISPOSITIONS PRATIQUES

1 – Dépôt des candidatures :

Le dépôt des candidatures se fait directement sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> sur la base du dossier de candidature et des annexes mises à disposition sur ce même site.

2-Organismes éligibles :

Les personnes morales publiques (telles qu'un EPLE) ou privées (telles qu'une association) sont éligibles si elles remplissent les trois conditions cumulatives prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts :

- l'activité de l'organisme doit être à but non lucratif,
- sa gestion doit être désintéressée, aucun avantage ne doit être procuré à ses membres,
- poursuivant une mission d'intérêt général, notamment à caractère éducatif et social.

3-Critères de sélection des projets :

Les projets devront concerner un nombre significatif de jeunes et avoir un impact sur l'ensemble du territoire. Les candidats devront prendre en compte les enseignements des expérimentations du FEJ mis à leur disposition sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.

4 notions fondamentales président à l'analyse des projets :

- Présence d'objectifs spécifiques, mesurables et atteignables ;
- Originalité et valeur ajoutée des réponses apportées par rapport aux actions existantes sur le territoire ;
- Capacité à produire des enseignements pour les politiques publiques ;
- Qualité de la construction du projet (méthodologie rigoureuse, modalités opérationnelles explicites, ancrage territorial, partenariats institutionnels, viabilité financière, ciblage des publics et/ou prise en compte de tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap, etc...)

La liste des 11 critères d'appréciation par les jurys, ainsi que les précisions sur les coûts éligibles et les conseils aux porteurs de projets, sont disponibles sur le site du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse : http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/11_criteres_analyse_sur_le_fond-2.pdf

4-Montant alloué sur le territoire de La Réunion :

Le montant alloué à l'appel à projets est de **966 000 euros**.

- *Axe 1 « Engagement des jeunes et culture de l'initiative » : 400 000 euros*
- *Axe 2 « Insertion sociale et professionnelle des jeunes » : 200 000 euros*
- *Axe 3 « Pratiques culturelles, citoyennes et numériques des jeunes » : 366 000 euros*

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le FEJ au financement pluriannuel de l'ensemble des expérimentations sélectionnées dans le cadre du présent programme.

5-Cofinancement :

La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet, ce qui suppose une prise en charge du budget sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. Les cofinancements ou financements en propre affichés au budget prévisionnel, peuvent consister notamment en la valorisation d'ETP ou la mise à disposition de locaux.

Les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics, valent déclaration sur l'honneur. Chaque cofinancement d'origine extérieure, devra faire l'objet d'une attestation de contribution signée du co-financeur, ou à défaut une déclaration d'intention de contribution.

En cas de désistement d'un contributeur financier, la part du budget manquante ne sera pas prise en charge par le FEJ.

6-Dépenses éligibles :

- Coûts de fonctionnement et d'investissement
- Financement d'un organisme d'aide à l'ingénierie de projet

➤ **Charges de personnel :**

Les charges de personnels concernant des personnels de la fonction publique ne seront pas prises en charge par le FEJ. Merci de préciser :

- le nombre d'ETP consacrés au projet ;
- la répartition par fonctions/missions dédiées.

Les personnels permanents ne peuvent pas être financés à 100% par le FEJ.

➤ **Les frais de gestion :**

Les frais de gestion imputés sur la subvention du FEJ ne doivent pas dépasser 10% de la subvention FEJ.

➤ **Les dépenses d'investissement pour le projet sont autorisées sous certaines conditions :**

- Etre inscrites dans le budget initial annexé à la convention ;
- Faire l'objet d'une argumentation écrite expliquant le choix porté sur l'investissement plutôt que le fonctionnement ;
- Etre justifiées par un devis dans le dossier de candidature et par une facture à la fin du projet.

La DJEPVA se réserve le droit d'apprécier l'opportunité du financement de la dépense d'investissement par le FEJ, au regard des éléments indiqués ci-dessus.

7-Obligations comptables :

- Le bénéficiaire sera tenu de créer une ligne de crédits spécifique à la subvention du FEJ dans sa comptabilité. Une répartition des dépenses à l'aide d'une clé de répartition ne sera pas acceptée par le FEJ.
- Les versements des subventions seront crédités à condition notamment que les dépenses imputées au projet soient facturées et acquittées uniquement pendant la période de couverture de la convention si le projet est retenu.

8-Modalités d'évaluation et sélection des projets

L'expérimentation est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension ou d'une appropriation par d'autres acteurs. Les projets doivent être construits et dimensionnés, de manière à permettre leur évaluation.

L'évaluation cherchera à apprécier les effets des dispositifs sur les jeunes bénéficiaires d'une part, et sur la qualité de la coordination et des relations partenariales entre les différents acteurs impliqués dans les dispositifs d'autre part, afin d'éclairer de futures politiques publiques poursuivant des objectifs similaires.

L'approche méthodologique relèvera à titre principal des méthodes qualitatives. Elle pourra mobiliser des approches croisées en matière de recueil de données :

- Mise en place d'outils de suivi des projets, en s'appuyant sur outils préexistants (tableaux de bords et base de données des porteurs de projets concernés) ou en créant des outils spécifiques à définir.
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs auprès de jeunes bénéficiaires aux profils et aux parcours différenciés, en précisant le cadre et les modalités de ces entretiens.
- Mise en œuvre de «focus groups» de jeunes bénéficiaires, si la nature du dispositif le justifie, pendant laquelle les entretiens doivent montrer à la fois l'impact sur l'individu de la participation à un tel dispositif, et la dynamique de groupe qui permet d'arriver aux résultats constatés.
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels impliqués dans le dispositif, en vue notamment d'évaluer les conditions de mise en œuvre des dispositifs, d'en tirer des enseignements en termes de bonnes pratiques et de conclure sur les conditions d'essaimage des projets.

Concernant l'identification de l'impact des dispositifs expérimentaux sur les jeunes bénéficiaires, des approches quantitatives sont possibles, mais seront à réserver à des projets qui réunissent une taille suffisante (il conviendra d'indiquer la capacité de détection statistique du protocole d'évaluation proposé) et des conditions permettant l'identification non ambiguë de l'effet propre du dispositif (en particulier, mobilisant un groupe témoin déterminé de manière rigoureuse).

Les projets sélectionnés seront définitivement retenus après accord, pour intégrer le protocole d'évaluation prévu par l'évaluateur retenu.

L'évaluation des projets se fera par territoire dans le cadre d'un appel d'offre national piloté par la DJEPVA et la DGOM.

9-Calendar prévisionnel

Lancement de l'appel à projets : mai 2016

Date limite de dépôt des projets : 2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)

Sélection des projets : octobre 2016

Publication des résultats : novembre 2016

Lancement de l'appel d'offre d'évaluation : mi – octobre 2016

Durée des projets : 2 ans maximum

Date limite de dépôt des projets 2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)

Pour toute question complémentaire sur le montage du projet, peuvent être prioritairement contactés au niveau de chaque préfecture, les correspondants régionaux du FEJ des Directions Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DJSCS) : Sylvie TUMOINE – sylvie.tumoine@drjscs.gouv.fr